

COMMERCE DE DÉTAIL NON ALIMENTAIRE

Avenant genevois

Salaires minimums 2008

Commerce de détail non alimentaire (CCT CDNA) Genève

a) Personnel fixe

1. Apprenties/apprentis	par année
1er semestre	9 200.–
2e semestre	11 600.–
3e semestre	14 000.–
4e semestre	16 300.–
3e année	20 300.–
2. Personnel en possession du certificat fédéral de capacité de vendeur/vendeuse, gestionnaire de vente, employé-e de bureau ou de commerce	par année
1ère année de pratique professionnelle	46 593.–
4e année de pratique professionnelle	48 617.–
7e année de pratique professionnelle	50 385.–
3. Personnel de vente, de bureau, de manutention, de livraison, d'emballage, de nettoyage, etc. sans certificat fédéral de capacité de la branche et personnel de retouche	par année
En dessous de 18 ans : salaire de 1ère année de pratique professionnelle moins 10%	
1ère année de pratique professionnelle	44 400.–
4e année de pratique professionnelle	45 627.–
7e année de pratique professionnelle	47 325.–
4. Chauffeurs	par année
– <i>Voitures camionnettes</i> :	
1ère année de pratique professionnelle	46 633.–
4e année de pratique professionnelle	48 927.–
– <i>Poids lourds</i>	58 283.–
b) <u>Personnel temporaire</u>	par heure
Personnel sans certificat fédéral de capacité	19.75

Décembre 2007